

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 30

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,  
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

-----  
**ARTICLE 3 BIS**

Après le mot :

« cohésion »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« de la Nation française dans toutes ses composantes historiques, géographiques et culturelles. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans la confusion actuelle entourant la notion « d'identité nationale » et la tentation constante d'amalgame avec les enjeux liés, d'une part, à l'immigration et, d'autre part, à la délinquance, il paraît opportun de préciser la notion de « cohésion nationale » afin d'en assurer une présentation complète, dans toute sa diversité.

Tel est l'objet de cet amendement.